

PARTIE III, SECTION I

PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Soins de santé au Canada

Grâce au régime général d'assurance-maladie financé par l'État et répondant à tous les besoins médicaux, les normes de santé et de soins de santé des Canadiens se situent à un niveau élevé. Le régime est administré par les gouvernements des provinces et des territoires, qui ont compétence en matière de soins de santé en vertu de la Constitution, et fait l'objet de contributions du gouvernement fédéral.

Les autorités sanitaires provinciales et municipales gèrent également les soins de santé primaires dans leur région. Certaines de leurs activités ont des rapports avec l'environnement, telles que la fourniture d'une eau potable et l'épuration des eaux usées, la surveillance et le contrôle des maladies transmissibles et l'éducation sanitaire. Preuve de l'efficacité du système, les maladies infectieuses n'ont été responsables que de 1,3 p. 100 des décès en 1991 et le taux de mortalité infantile est actuellement d'environ sept pour mille.

Promotion de la santé et facteurs environnementaux

Depuis le début des années 1980, les gouvernements se sont considérablement attachés à promouvoir la santé. Citons, à titre d'exemples, les efforts déployés pour réduire l'usage du tabac et prévenir la progression du sida. Comme on se soucie de plus en plus de l'environnement, les gouvernements, les professionnels de la santé et les ONG ont commencé à étudier les rapports qui existent entre celui-ci et la santé.

Pour sa Conférence annuelle de 1992, l'Association canadienne de santé publique a pris pour thème «Notre environnement et notre santé : Une question de survie» et pour celle de 1993 «Soutenons nos communautés : Notre santé à l'avenir». Beaucoup d'autres organisations ont des activités analogues. Certains ministères provinciaux de la Santé ont mis au point des centres de coordination ayant pour mission de traiter expressément de la santé et de l'environnement et de contrôler les risques environnementaux.